

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 11

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, Mme Boyer et Mme Poletti

-----

**ARTICLE 35**

Après le quatrième alinéa de l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Ils rendent publique chaque année la liste des montants accordés aux différentes associations bénéficiaires de ce financement. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans une mesure de transparence, il apparaît important que chaque année soit rendue publique la liste des montants accordés aux différentes associations bénéficiaires du financement du FIR.